AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-10-73 584652

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 157 d'octobre 1973 -

1973 - 24ème envoi

LE DESHERBAGE DES CEREALES D'AUTOMNE EN PRE-LEVEE

Le principal avantage des traitements de pré-levée, c'est-à-dire ceux effectués à l'automne ou début d'hiver avant la levée des céréales d'automne, est d'ordre technique. En effet, tous les essais effectués à ce jour ont montré, qu'en cas de forte infestation, l'agriculteur a toujours avantage à supprimer les mauvaises herbes avant leur apparition. Les céréales peuvent profiter ainsi pleinement, tout le temps de leur végétation, de la lumière, de l'eau et des éléments nutritifs du sol.

Lorsque les adventices sont en grand nombre, principalement les graminées sauvages (folles avoines et vulpins en particulier) des gains de rendements importants peuvent être obtenus par leur suppression, à condition, bien entendu, de ne pas négliger les autres techniques culturales.

L'inconvénient d'un traitement de pré-levée est que l'agriculteur traite sans voir les mauvaises herbes ; "c'est un traitement d'assurance" ; celui-ci n'est pas toujours rentable si la population des adventices est faible.

Les herbicides actifs contre les graminées adventices sont surtout absorbés dans le sol par les racines ou le coléoptile des plantes. Ces herbicides agissent par contact ou, le plus souvent, diffusent en profondeur dans le végétal et bloquent divers systèmes enzymatiques des mauvaises herbes. Ils présentent une persistance échelonnée sur plusieurs mois mais des adventices levant tardivement (fin d'hiver et début de printemps) échappent le plus souvent à leur action.

Quelques produits détruisent de nombreuses graminées (surtout folle avoine et vulpin) tels que triallate granulés, chlortoluron, nitrofène, d'autres uniquement le vulpin avec une certaine action, ou pas du tout, sur folles avoines, par exemple terbutryne, méthabenzthiazuron, nitrofène + néburon. Ces spécialités herbicides ont, de plus, leur champ d'activité propre sur les dicotylédones mais, souvent, gaillet gratteron, véronique, renouées et matricaires ne sont pas détruites ; les adventices vivaces, telles que chardons et liserons, ne sont pas éliminées par ces traitements de pré-levée ; un deuxième traitement au printemps est alors indispensable.

La réussite de ces applications automnales sur céréales est liée à un certain nombre de conditions. En particulier, pour obtenir une action herbicide complète, il est indispensable de traiter sur un sol qui, sans être trop finement divisé, est dépourvu de grosses mottes et, pour ce type de traitement, il est recommandé de réaliser l'application immédiatement après le semis de façon à se prémunir contre les grosses chutes de pluie qui rendraient le champ inaccessible.

Enfin, la réussite du traitement est fonction de son application ; en traitement de pré-levée, il est nécessaire d'épandre au moins 400 l. de bouillie à l'hectare, ce qui permet une meilleure répartition de l'herbicide et réduit les risques de phytotoxicité. Bien entendu, aucune façon culturale ne doit être réalisée après l'application de ces herbicides.

Le tableau en annexe indique les différents produits qui peuvent être appliqués en pré-levée sur blé tendre et blé dur, ainsi que leur efficacité vis-à-vis des graminées adventices annuelles les plus courantes et des principales dicotylédones annuelles résistantes à leur action.

./.. 341

.../...

Ainsi, s'il n'existe pas encore sur le marché de produits vraiment idéals de pré-levée qui permettent de détruire toutes les graminées sauvages et, surtout, toutes les dicotylédones dans les céréales d'automne, ces traitements présentent cependant une méthode séduisante de lutte contre les mauvaises herbes qui peut donner satisfaction dans un grand nombre de situations.

EFFICACITE DES HERBICIDES DE PRE-LEVEE EMPLOYES SUR CEREALES D'AUTOMNE
BLE TENDRE ET BLE DUR

MATIERE ACTIVE et PRODUIT COMMERCIAL	DOSE PRODUIT COMMERCIAL (*) (moyenne/ha)	BLE TENDRE	BLE DUR		GRAMINEES ADVENTICES					DICOTYLEDONES
			Hiver	Printemps	Vulpin	Agrostide	Paturin annuel	Ray-grass	Folle avoine	Principales espèces annuelles résistantes
Chlortoluron (2) (DICURAN)	4,8 l.	U	P	P	S	S	S	S	S	Gaillet-gratteron, gremil, laiterons, ravenelles, renoncule des champs, véroniques, renouées.
Méthabenzthiazuron (TRINUNIL)	3,5 kg.	U	U	-	S	S	S	MS	R	Gaillet-gratteron, renouées.
Néburon (KLOBEN C)	5 à 6 kg.	U	P	-	S	S	S	MS - O	R	Gaillet-gratteron, gremil, laiterons, véroniques, renouées.
Nitrofène (TOK E 25)	8 l.	U	U	U	S	S	S	S	(1)	Peu actif sur dicotylédones sauf véroniques.
Terbutryne (IGRANE 50)	5 kg.	U	P	P	S	S	S	S - MS	MR	Gaillet-gratteron, laiterons, ortie royale, ravenelle, sanve, renouée.
Nitrofène + Néburon (HERBALT)	6 l.	U	U	-	S	S	S	S	(1)	Gaillet-gratteron, gremil, renouées.
Nitrofène + Linuron (TOLION)	6,4 l.	U	U	-	S	S	S	S	(1)	Gaillet-gratteron, gremil, renouées.
Trifluraline + Linuron (CHANDOR)	4 kg.	U	-	-	S	S	-	S	MS	Gaillet-gratteron, renouées.
Triallate granulé (AVADEX BW granulé)	15 à 20 kg.	U	U	U	MS	MS	MS	R	MS	Sans action sur dicotylédones.

(*) Doses à ajuster selon les produits et en fonction des sols.

(1) Efficacité sur folle avoine variable selon époque de levée.

(2) Attention : Certaines variétés de blé d'hiver supportent mal cet herbicide. Ne pas utiliser sur les variétés suivantes : Blérois, Elysée, Essor, Floress, Homia, Luron, Manella, Rémois et Rigoudi.

U = produit utilisable.
P = produit à proscrire.
- = produit insuffisamment connu ou sans intérêt.
S = plante sensible.
MS = plante moyennement sensible.
MR = limitation temporaire.
O = insuffisant.
R = plante résistante.

J. LORQUIN,
Contrôleur de la Protection des Végétaux.

/CULTURES LEGUMIERES /

- Ail : Avant plantation, il est conseillé de traiter les caïeux contre la pourriture blanche. L'enrobage s'effectuera aux doses suivantes :

- Bénomyl : 200 à 300 g. de MA par quintal de caïeux ;
- Méthylthiophanate : 700 g. de MA par quintal de caïeux.

Mélanger d'abord à sec les caïeux et la quantité nécessaire de poudre, puis ajouter environ un litre d'eau par quintal de caïeux ; enfin, les faire sécher à l'ombre en couche mince.

/CULTURES ORNEMENTALES /

- Rouille blanche du chrysanthème : Des cas d'attaques de cette maladie, en nombre très limité il est vrai, viennent d'être constatées en cultures de chrysanthèmes de la Circonscription. Il est rappelé aux chrysanthémistes qu'ils doivent surveiller de très près leurs cultures afin d'éviter l'introduction et les dégâts de ce champignon parasite. Il leur est rappelé notamment d'éviter une trop grande humidité autour des potées de chrysanthèmes, d'aérer les serres et les châssis et de poursuivre la lutte chimique.

Les traitements préventifs à base de manèbe (320 g MA/hl), zinèbe (200 g MA/hl), mancozèbe (160 g MA/hl), propinèbe (200 g MA/hl) doivent s'appliquer sur plants ne présentant pas les symptômes de la maladie (pustules blanchâtres de 2 à 5 m/m sur les deux faces de la feuille, plus nombreuses cependant sur la face inférieure). Pour être efficaces, ces traitements devront être effectués régulièrement à un rythme rapproché : deux fois par semaine.

Cependant, de tels traitements ne sont pas toujours suffisants pour empêcher l'apparition et l'extension de la maladie. Dans cette éventualité, il conviendra d'appliquer sur chrysanthèmes des traitements curatifs par emploi de l'oxycarboxine (Plantvax) à 36 g MA/hl ou de triforine (Funginex) à 30 g MA/hl tous les dix jours environ. Sous certaines conditions de température et d'humidité et sur certaines variétés, des accidents de phytotoxicité sont à craindre, ce qui implique une certaine prudence avec essais de traitements limités sur chaque variété avant leur généralisation.

/MILDIOU DU TABAC /

Cette année, cette maladie s'est particulièrement développée dans la plupart des cultures de la Circonscription, notamment sous la forme systémique, entraînant des pertes de récolte parfois importantes auxquelles sont venues s'ajouter celles provoquées par la sècheresse de l'été. La cueillette est en voie d'achèvement et la dessication en sèchoir semble, pour le moment, s'effectuer normalement. Afin de limiter dans toute la mesure du possible le retour de pareils dégâts, il est conseillé aux producteurs de tabac de procéder au ramassage et à l'incinération au champ de tous les débris de culture, de veiller à ce qu'aucune pousse de regain de tabac ou de plantule de semis n'apparaisse dans les champs. Les terres ayant porté du tabac au cours de cette campagne ne devront, après destruction des souches, recevoir que des façons superficielles. Il est particulièrement recommandé de faire succéder au tabac une culture ne nécessitant pas de labour de printemps (céréale d'hiver ou prairie temporaire).

BALMA, le 10 octobre 1973.-

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY.

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-